



Promouvoir une énergie sûre, compétitive et durable en Europe

L'une des priorités stratégiques de l'Union européenne consiste à promouvoir une énergie sûre, compétitive et durable pour l'Europe. La BEI a prêté plus de 4 milliards d'EUR à l'appui de ce secteur en 2012 pour soutenir la mise en œuvre des politiques de l'UE.

Les citoyens et les employeurs européens ont besoin d'un approvisionnement sûr en énergie à des prix abordables et il est nécessaire de produire une énergie durable pour réduire les effets néfastes sur l'environnement. La BEI attache une importance particulière à la valorisation des énergies durables, à la diversification de l'approvisionnement et à la diminution de la consommation par une amélioration de l'efficacité énergétique.



La Banque européenne d'investissement

La BEI est l'une des plus grandes institutions financières multilatérales du monde. En tant que banque de l'Union européenne, elle mobilise son savoir-faire et ses ressources à l'appui d'investissements de qualité qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE et façonnent ainsi l'avenir de l'Europe et de ses partenaires. Créée en 1958 en vertu du traité de Rome instituant la Communauté européenne, la BEI se procure l'essentiel de ses ressources sur les marchés des capitaux à des conditions favorables qu'elle transfère ensuite à ses clients. Ses actionnaires sont les États membres de l'Union européenne, mais elle ne dépend pas du budget de l'UE.

Les prêts de la BEI sont principalement destinés à des projets réalisés dans les États membres de l'UE. Hors de l'Union, la Banque participe à la mise en œuvre des politiques européennes d'aide au développement et de coopération concernant les pays candidats et candidats potentiels à l'entrée dans l'UE, les pays méditerranéens, les pays voisins de l'Est et la Russie, les pays d'Asie centrale, les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Afrique du Sud, ainsi que les pays d'Amérique latine et d'Asie.

Soutenir une énergie durable

L'énergie est l'une des priorités de prêt de la BEI. La Banque finance de nombreux projets dans ce secteur et a élargi la gamme des instruments financiers disponibles.

L'UE s'est fixé l'objectif ambitieux, à l'horizon 2020, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à leur niveau de 1990 et d'augmenter de 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. La réalisation de cet objectif passera par l'utilisation de sources d'énergie plus écologiques et diversifiées. L'UE s'est aussi engagée à diminuer de 20 % sa consommation d'énergie d'ici à 2020 pour réduire sa dépendance vis-à-vis de l'importation d'énergie et faire baisser sa facture énergétique. C'est la raison pour laquelle

les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont au cœur de cette stratégie Europe 2020 pour une croissance durable et des économies plus efficaces dans l'utilisation des ressources. Pour l'aider à atteindre ces objectifs, l'activité de la Banque dans le secteur de l'énergie porte sur cinq domaines prioritaires :

- les énergies renouvelables ;
- l'efficacité énergétique ;
- la recherche, le développement et l'innovation ;
- la diversification et la sûreté de l'approvisionnement, en particulier à l'échelle transfrontalière ;
- le développement économique.

Partenaire pour les énergies durables

La BEI participe à des programmes de l'Union européenne qui ciblent les



régions (JASPERS), les PME (JEREMIE) et les villes (JESSICA). Elle travaille également avec la Commission européenne à la mise sur pied d'initiatives conjointes à l'appui de l'efficacité énergétique.

La BEI a créé une série de fonds en collaboration avec des institutions de l'UE et le secteur privé, comme le Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures (ou **fonds Marguerite**), le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF – Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund) et le Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique (EEEEF – European Energy Efficiency Fund). Elle fournit ainsi des fonds propres aux promoteurs



d'investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

La BEI gère le mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (**ELENA** – *European Local Energy Assistance*) financé par la Commission. ELENA aide les autorités locales à accélérer leurs programmes d'investissement dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les projets éligibles concernent principalement les bâtiments, les transports urbains et les infrastructures locales connexes. Ce mécanisme soutient en particulier la Convention des maires, une initiative de la Commission au titre de laquelle les villes s'engagent volontairement à poursuivre les objectifs de l'UE en faveur de l'énergie et du climat.

ELENA accélère les programmes locaux en faveur des énergies durables

Le premier contrat au titre d'ELENA a été signé avec la province de Barcelone. Le projet de 500 millions d'EUR prévoit à la fois l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments publics et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Cela devrait permettre, chaque année, d'épargner 280 GWh d'énergie et d'éviter ainsi jusqu'à 200 000 tonnes de rejets de CO₂. Dans la ville de Purmerend (Pays-Bas), ELENA soutient une amélioration de 30 % de l'efficacité du réseau de chauffage urbain. Au total, on estime que ce projet permettra une économie de 100 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an. En matière d'efficacité énergétique, d'autres ressources du mécanisme sont également allouées à la rénovation de bâtiments publics dans la province de Milan et à un programme d'économies d'énergie dans quelque 660 établissements scolaires de la ville de Paris.





Vent favorable pour l'éolien au large de la Belgique

La BEI a prêté 450 millions d'EUR à l'appui du parc éolien marin de Thorntonbank, à une trentaine de kilomètres au large des côtes belges. Ce sera la première fois que des éoliennes marines d'une puissance de 6 MW seront utilisées. La puissance combinée des 48 éoliennes sera de 295 MW, portant ainsi à 325 MW la capacité totale du parc, ce qui est suffisant pour alimenter 600 000 personnes en électricité et éviter le rejet de 450 000 tonnes de CO₂ par an.



Nouvelle technologie héliothermique en Espagne

Le premier projet d'exploitation commerciale de la technologie héliothermique à concentration, construit à Fuentes de Andalucía, a bénéficié d'un prêt de 80 millions d'EUR de la BEI. D'une puissance nominale de 17 MW, cette nouvelle installation se compose d'une tour centrale surmontée d'un récepteur, d'un champ d'héliostats ainsi que d'un dispositif de stockage de chaleur innovant au sel fondu. La centrale pourra produire de l'électricité pendant quelque 6 600 heures par an.

Multiplier les investissements pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Les projets relatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique sont indispensables pour garantir un approvisionnement énergétique plus durable, plus compétitif et plus sûr. Ces trois objectifs sont intimement liés. La mise en valeur de sources d'énergies plus durables (comme les énergies renouvelables) contribue à rendre le secteur énergétique européen plus compétitif et à diversifier et à garantir l'approvisionnement énergétique de l'UE.

La BEI tient à ce qu'au moins 20 % des projets énergétiques qu'elle finance dans l'UE portent sur les énergies **renouvelables**. En outre, elle cherche à maximiser la proportion de projets liés aux technologies à faible intensité de carbone dans le total de ses opérations. Bien qu'elle limite normalement à 50 % la part de son financement dans le coût d'un projet, la Banque peut relever ce pourcentage à 75 % lorsqu'il s'agit de projets ayant trait aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

L'**efficacité énergétique** est le moyen le plus économe et le plus certain de réduire les émissions et d'améliorer la sûreté de l'approvisionnement en énergie. Elle peut s'appliquer à tous les secteurs de l'économie. Cependant, pour soutenir certaines initiatives de l'UE, une attention particulière est portée aux collectivités locales et aux PME. La Banque vise à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments, en particulier dans le secteur public. Cette efficacité pourrait également être grandement améliorée dans l'industrie et les réseaux de transports urbains et ceux d'infrastructures publiques.

Plus généralement, la Banque **intègre** les considérations liées à l'efficacité énergétique dans l'ensemble de ses activités de prêt. Les promoteurs sont encouragés à mettre en œuvre les technologies les plus performantes du moment et la plupart des projets se traduisent par une amélioration du rendement énergétique.



En Lettonie, la BEI soutient la modernisation des centrales de production combinée de chaleur et d'électricité de la compagnie Latvenergo ainsi que ses réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Technologies innovantes dans le domaine de l'énergie

Dans le domaine des énergies renouvelables, la BEI soutient aussi bien des technologies parvenues à maturité que des technologies en phase de développement. Elle contribue ainsi à la consolidation et à l'innovation technologiques dans les domaines suivants : éolien terrestre, hydro-électricité, géothermie, biomasse solide, photovoltaïque, éolien marin, solaire à concentration, solaire thermique et bio-carburants de deuxième génération. La recherche, le développement et l'innovation en matière d'énergies renouvelables permettent de renforcer la compétitivité internationale de l'Europe et placent ainsi l'UE à l'avant-garde du secteur, en croissance rapide, des technologies de production d'énergie à faible intensité de carbone.

Dans le cadre du **plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET)**, la BEI et la Commission européenne ont mis au point un instrument spécialement destiné à soutenir la première mise sur le marché de technologies innovantes à faible intensité de carbone. La BEI collabore également avec la Commission pour identifier de grandes

infrastructures de recherche européennes dans le secteur de l'énergie. La Banque soutient la RDI au moyen d'instruments financiers adaptés, par le biais des **plates-formes technologiques européennes** axées sur les infrastructures pour les secteurs de l'énergie et de la recherche.

La BEI coopère avec la Commission européenne dans le cadre du programme **RNE 300** qui vise à soutenir des projets de démonstration axés sur le piégeage et le stockage de carbone ou impliquant des technologies innovantes liées aux énergies renouvelables. Elle assure l'instruction des projets et la vente des quotas d'émission.

Sûreté et diversification de l'approvisionnement énergétique

Le financement de projets énergétiques de grande envergure – grandes centrales électriques, réseaux d'énergie à l'échelle nationale ou internationale, vastes installations d'importation d'énergie ou mise en valeur d'importantes ressources énergétiques nationales – constitue l'un des principaux volets de l'activité de la BEI dans le secteur de l'énergie. Soutenant des technologies de pointe en matière d'efficacité énergétique, ces projets contribuent à accroître la sécurité de l'approvisionnement en énergie, y compris la diversification des importations, et à créer le marché intérieur de l'énergie. Ils privilégient également une utilisation plus durable des sources d'énergie classiques.

Un réseau d'électricité et des gazoducs modernisés, interconnectés et fiables apporteront des solutions à long terme aux besoins de sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Europe. Le développement des réseaux transeuropéens de l'énergie (RTE) demeure l'une des grandes priorités de la BEI. Parmi les projets qu'elle finance, on compte des terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL), des installations de stockage de pétrole et de gaz et des interconnexions. La Banque sélectionne avec soin les projets de production d'électricité à forte intensité de carbone et ne finance que des centrales utilisant les meilleures techniques disponibles et capables de piéger le carbone.

Un projet de gazoduc fait un grand pas en avant

En 2010, la BEI, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Société financière internationale (IFC, groupe Banque mondiale) ont démarré l'instruction du projet de gazoduc Nabucco. Le montage financier prévu pour l'investissement table sur un coût de 4 milliards d'EUR environ, dont 2 milliards d'EUR seraient accordés par la BEI. Ce projet emblématique est destiné à satisfaire la demande future de gaz de l'UE et à diversifier son approvisionnement en énergie par le transport de gaz en provenance de la région caspienne et du Moyen-Orient. La participation précoce des trois institutions de financement internationales aidera Nabucco à respecter les normes les plus élevées en matière d'évaluation des risques sociaux et environnementaux et de passation des marchés.

Le financement de projets énergétiques dépasse les frontières de l'UE

L'énergie est également l'une des grandes priorités de la BEI à l'extérieur de l'UE. Pour les pays voisins du Sud et de l'Est, l'objectif est de les faire bénéficier des avantages procurés par le marché intérieur, en créant une communauté de l'énergie paneuropéenne, et de faciliter les importations dans l'UE d'énergie en provenance de ces pays ou transitant par leur territoire. Une attention particulière est portée aux projets situés en dehors de l'UE qui améliorent la sûreté de l'approvisionnement de cette dernière, tels que la construction de conduites et de terminaux GNL. La Banque soutient également des projets portant sur la valorisation d'énergies renouvelables, comme le Plan solaire méditerranéen qui vise à mettre en valeur toutes les sources d'énergies renouvelables de la région et plus particulièrement l'éolien et le solaire.

La BEI gère également des programmes d'assistance technique visant à soutenir la préparation et l'exploitation de projets situés dans le bassin méditerranéen, les Balkans occidentaux et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Dans ces régions, les opérations d'assistance technique dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables gagnent actuellement en importance. Dans les pays en développement, la BEI favorise, d'une manière générale, l'accès aux sources modernes d'énergie et la mise au point de solutions énergétiques durables. L'objectif est de contribuer au développement des pays partenaires et de réduire les incidences des activités énergétiques sur l'environnement.

Des instruments de financement très divers

La BEI adapte ses financements aux besoins spécifiques de l'emprunteur et du projet, en respectant des pratiques et procédures bancaires saines. Les promoteurs peuvent appartenir au secteur public ou au secteur privé, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE.

Les instruments financiers classiques de la BEI sont les prêts à moyen et long terme, assortis de taux d'intérêt fixes ou variables, libellés en EUR ou d'autres monnaies. Pour les projets supérieurs à 25 millions d'EUR, la BEI octroie des prêts individuels pouvant aller jusqu'à 50 % des coûts d'investissement. Il appartient au promoteur de se procurer le solde du financement et les fonds de roulement auprès d'autres sources. Pour les projets inférieurs à 25 millions d'EUR, la BEI accorde un financement indirect sous forme de prêts intermédiés à des banques partenaires.

Par ailleurs, la BEI a élargi la palette de ses mécanismes financiers afin d'assurer les risques sur des entités n'ayant pas valeur d'investissement, en recourant, le cas échéant, aux ressources du **Mécanisme de financement structuré (MFS)**. Le MFS peut être utilisé pour le financement d'opérations dans les domaines des énergies renouvelables ou d'autres types de projets énergétiques prioritaires, tels que les réseaux transeuropéens d'énergie (RTE). Le **Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR)** intervient dans le financement de la recherche, du développement et de l'innovation. Cette initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne cible des entreprises privées ou des établissements publics présentant un profil de risque plus élevé que la moyenne et dont l'accès aux fonds est par conséquent plus difficile.

Parmi les autres instruments de financement figurent les fonds de capital-investissement qui permettent à la BEI de prendre une participation indirecte dans des entreprises ou des projets favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ou bien encore des projets d'infrastructure. Ces fonds, qui peuvent avoir des portées géographiques différentes, sont mis en place avec l'aide du secteur privé et d'un certain nombre d'institutions financières internationales. Les ressources de la BEI peuvent être conjuguées à des aides non remboursables de l'UE pour financer des investissements diminuant la consommation énergétique, ainsi qu'à un volet d'assistance technique qui contribue à renforcer les capacités.



Le premier parc éolien de l'archipel de Vanuatu a bénéficié d'un concours de la BEI.

Un **Mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr**, doté de 4,5 milliards d'EUR, appuie les projets situés dans les pays voisins de l'UE, les pays ACP, en Afrique du Sud ainsi qu'en Amérique latine et en Asie.

Le **Fonds Green for Growth** est une initiative conjointe avec l'établissement allemand Kreditanstalt für Wiederaufbau. Il a pour mission de proposer des financements sous forme de prêts, de fonds propres et d'assistance technique à l'appui de projets d'énergie durables réalisés dans les Balkans occidentaux et en Turquie.

Le **GEEREF** (Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables) est un instrument de financement innovant sous la forme d'un fonds de fonds pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les marchés émergents, à l'extérieur de l'UE. Il est actif dans les pays voisins de l'UE et dans les pays ACP, mais soutient également des initiatives en Amérique latine et en Asie.



Promouvoir une énergie sûre,
compétitive et durable en Europe



Contacts

Pour tout renseignement d'ordre général :

Bureau d'information

Département Responsabilité d'entreprise et communication

☎ (+352) 43 79 - 22000

☎ (+352) 43 79 - 62000

✉ info@bei.org

Banque européenne d'investissement

98 -100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1

☎ (+352) 43 77 04

www.bei.org